



**HAL**  
open science

# Zeitart (“ mode de temporalité ”) ou les prémices d’une formalisation de l’aspect dans l’Antiquité

Sylvie Mellet

► **To cite this version:**

Sylvie Mellet. Zeitart (“ mode de temporalité ”) ou les prémices d’une formalisation de l’aspect dans l’Antiquité. Qu’est-ce que l’historicité des idées linguistiques?, Laboratoire Histoire des théories linguistiques, Aug 2009, Porquerolles, France. hal-03389499

**HAL Id: hal-03389499**

**<https://hal.science/hal-03389499>**

Submitted on 22 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## ***Zeitart* (« mode de temporalité ») ou les prémices d'une formalisation de l'aspect dans l'Antiquité**

### **0. Paradoxe du sujet proposé**

La catégorie de l'aspect ne semble pas avoir été reconnue en tant que telle par les grammairiens anciens :

- pas dénommée ;
- pas répertoriée dans la liste des « accidents » du verbe, *i.e.* des catégories caractérisant cette partie du discours : les 8 *παρεπόμενα* listés par Denys le Thrace dans sa *Technê Grammatikê* sont : le mode, la voix, le temps, la personne, le nombre, la forme, le type (préfixé ou pas), la conjugaison, et ce sont, grosso modo, les mêmes accidents qui sont repris par la tradition des *artes grammaticae* latines ;
- pour Priscien, *uerbum est pars orationis cum temporibus et modis, sine casu, agendi uel patiendi significatiuum* (*G.L.* II, 369, 1-2) « le verbe est une partie du discours avec des temps et des modes, sans cas, signifiant un procès actif ou passif » ;
- seul Varron – nous le verrons plus loin – pointe des oppositions qui pourraient relever de l'aspect, mais sans leur attribuer de signifié spécifique.

La notion de formalisation paraît quelque peu anachronique appliquée à l'Antiquité.

- on ne trouve pas, chez les grammairiens anciens, de schémas synthétisant un système verbo-temporel et mettant en avant des oppositions structurantes ;
- on ne relève pas non plus, surtout chez les Latins, d'effort d'abstraction conduisant à l'élaboration d'outils de formalisation métalinguistique généraux, dont l'usage récurrent permettrait de rendre compte de manière unifiée de différents phénomènes et qui seraient comparables à la théorie des trois points de Reichenbach ou à l'opération de repérage d'A. Culioli.

En somme, le verbe est avant tout la partie du discours destinée à exprimer le temps et indissolublement liée à celui-ci (*uerbum temporale* ou *uerbum quod tempora adsignificat*, « le mot temporel » ou « le mot qui ajoute à sa signification celle du temps », Varron, *L.L.* VI, 36).

Et pourtant, nous allons voir que la réflexion des Anciens sur la catégorie du temps les conduit à structurer les formes de l'indicatif en grec et en latin en fonction d'une catégorie qu'on pourrait appeler *Zeitart* (« mode de temporalité » en référence à l'*Aktionsart*, ou « mode de procès »), qui a pu être considérée comme les prémices d'une formalisation aspectuelle. Celle-ci est certainement beaucoup moins avancée que ce qu'ont bien voulu dire certains néo-grammairiens du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, qui ont projeté sur les langues anciennes le modèle aspectuel des langues slaves, récemment mis en lumière ; mais elle mérite néanmoins qu'on l'analyse et qu'on tente d'en dessiner, prudemment, les perspectives et les limites.

### **1. Le verbe grec vu par les Stoïciens : divers modes de temporalité**

Une série d'oppositions binaires et ternaires rend compte du système de conjugaison bâti sur trois thèmes (traditionnellement dits thèmes de présent, de parfait et d'aoriste) :

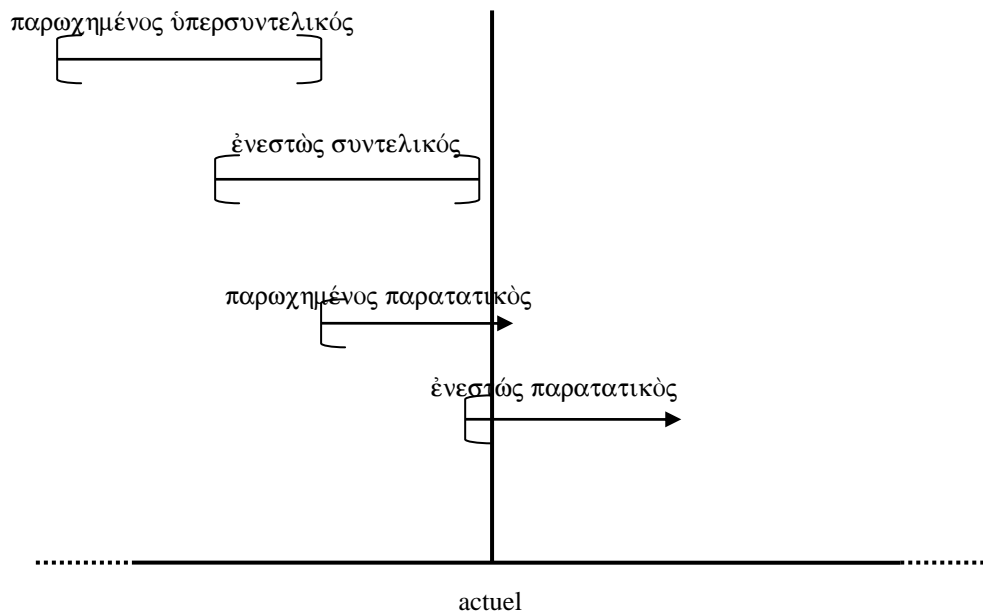
## 1. Χρόνοι ὠρισμένοι (temps définis)

- 1.1. χρόνοι παρατατικοί ou ἀτελεῖς (temps étendus<sup>1</sup> ou imperfectifs)  
παρατατικὸς ἐνεστώς (présent imperfectif)  
παρατατικὸς παρωχημένος (passé imperfectif, imparfait)
  - 1.2. χρόνοι τέλειοι ou συντελικοί (temps perfectifs ou accomplis)  
τέλειος ἐνεστώς ou ἐνεστώς συντελικός (présent perfectif, parfait)  
τέλειος παρωχημένος ou παρωχημένος ὑπερσυντελικός (passé perfectif, plus-que-parfait)
- ## 2. Χρόνοι ἀόριστοι (temps indéfinis)
- ἀόριστος παρωχημένος (passé indéfini)
  - ἀόριστος μέλλων (futur indéfini)

Ces oppositions reposent sur le jeu de trois paramètres : le καιρός (« moment, occasion »), le ποσόν (« quantité de temps ») et le τέλος (« terme, borne »).

Or si les qualifications ci-dessus portent toujours sur le temps (χρόνος) on voit que les deux derniers paramètres sur lesquels elles reposent sont applicables au *temps interne* du verbe (ce que Gustave Guillaume appellera le « temps impliqué »), plus qu'au temps externe ou temps d'époque (« temps expliqué »).

Conformément au contexte philosophique et épistémologique dans lequel les Stoïciens ont développé leur réflexion, nous avons bien là une analyse *temporelle* du verbe, mais cette analyse temporelle inclut les modalités d'appréhension du temps interne au procès. Si bien qu'un schéma possible pour représenter cette organisation pourrait être le suivant :



## 2. Le verbe latin vu par Varron : une structuration formelle non signifiante

Là encore, la caractéristique essentielle du verbe est d'être un « mot temporel » et les oppositions temporelles au sein de la conjugaison sont censées être le reflet exact de la structure temporelle du monde :

<sup>1</sup> παρατατικοί « étendus » est à comprendre non pas comme « duratifs », mais comme « qui s'étend vers », « qui se prolonge en direction de » ; ainsi le présent est étendu « parce que, en plus d'être présent, il s'étend aussi vers le futur » ; de même pour l'imparfait qui se prolonge jusqu'à pouvoir empiéter parfois sur le moment présent.

In uerborum genere quae tempora adsignificant, quod ea erant tria, praeteritum, praesens, futurum, declinatio facienda fuit triplex, ut ab saluto, salutabam, salutabo. (*L.L.* VIII, 20)  
 « Dans la catégorie des mots qui signifient de surcroît les temps, comme ceux-ci étaient au nombre de trois – passé, présent, futur – on a construit une flexion triple, selon le modèle je salue, je saluais, je saluerai »

On remarque que cette tripartition transcende le constat qu'il existe bel et bien dans l'indicatif latin six formes, dont trois du passé. C'est donc le temps d'époque, le temps externe, qui prédomine dans l'analyse, ou, du moins, qui arrive régulièrement en premier lieu.

Et pourtant, c'est en s'appuyant sur les textes de Varron que certains grammairiens modernes ont cru pouvoir dire que le système verbal latin connaissait une opposition aspectuelle binaire (le latin n'a que deux thèmes verbaux et non pas trois comme le grec) et que celle-ci avait été perçue et formalisée par Varron lui-même.

Le motif principal en est que Varron était le chantre de l'école analogiste qui prônait la mise en évidence des régularités formelles du système, contre l'école anomaliste qui en soulignait au contraire toutes les irrégularités et concluait à l'absence de règles. Or, au titre des plus grandes régularités du système verbal latin, Varron met en avant l'opposition systématique d'un thème de présent (ou d'*infectum*) et d'un thème de parfait (ou de *perfectum*) : c'est chez lui un véritable leitmotiv.

Species [uerbi] sunt sex. [...] Accedunt ad has species a copulis diuisionum quadrinis : ab infecti et perfecti, emo edo, emi edi ; ab semel et saepius, ut scribo lego, scriptitau lectitau ; faciendi et patiendi, ut uro ungo, uror ungor ; a singulari et multitudinis, ut laudo culpo, laudamus culpamus. (*L.L.* 10, 31-33)

« Les catégories du verbe sont au nombre de six. (...) A ces catégories s'ajoute une quadruple opposition binaire : de l'*infectum* et du *perfectum*, j'achète je mange, j'ai acheté, j'ai mangé ; du semelfactif et de l'itératif, comme j'écris je lis, j'ai souvent écrit, j'ai lu et relu ; de l'actif et du passif, comme je brûle, j'enduis, je suis brûlé, je suis enduit ; du singulier et du pluriel, comme je loue, je blâme, nous louons nous blâmons. »

Tribus temporibus haec uerba dicunt, cum proportione uolunt pronuntiare. Nam cum sint uerba alia infecta, ut lego et legis, alia perfecta, ut legi et legisti, et debeant sui cuiusque generis in coniungendo copulari, et cum recte sit ideo lego ad legebam, non recte est lego ad legi, quod legi significat quod perfectum. [...] et infecti inter se similia sunt et perfecti inter se, ut tundebam, tundo, tundam et tutuderam, tutudi, tutudero. Itaque reprehendunt qui contra analogias dicunt [...] (*L.L.* 10, 48)

« Ils disent ces verbes aux trois temps lorsqu'ils veulent les «énoncer selon l'analogie (selon les règles paradigmatiques). Car, étant donné que certains verbes sont *infectum*, comme je lis et tu lis, d'autres *perfectum* comme j'ai lu et tu as lu, et qu'ils doivent être regroupés dans la conjugaison chacun selon son thème), s'il est donc juste que je lis soit rapproché de je lisais, il n'est pas juste de mettre je lis avec j'ai lu parce que j'ai lu signifie ce qui est accompli. (...) Les formes d'*infectum* sont semblables entre elles et celles de *perfectum* semblables entre elles, comme je frappais, je frappe, je frapperai et j'avais frappé, j'ai frappé, j'aurai frappé. C'est pourquoi il faut blâmer ceux qui se prononcent contre l'analogie »

Similiter errant qui dicunt [...] : dissimilia enim conferunt, uerba infecti cum perfectis. (*L.L.* 9, 99)

« De la même façon, il se trompent ceux qui disent (...) : car ils rapprochent des choses dissemblables, les formes d'*infectum* avec celles de *perfectum* »

A noter toutefois que jamais le parfait (*amaui, legi, tutudi*, etc.) n'est appelé *praesens perfectum* et que jamais Varron ne conteste son alignement dans la suite *legi, lego, legam* au motif qu'il y aurait deux présents sur trois formes. Son seul leitmotiv est que le système verbal latin est bâti sur deux thèmes complémentaires et que *legi* dit une « chose accomplie » (*res perfecta*) : mais la valeur exacte de la forme et le positionnement du procès dans le temps ne sont jamais précisés, ce qui est pour le moins paradoxal pour un grammairien qui a posé en préliminaire que le verbe avait pour fonction principale d'exprimer le temps.

Mais comme le parfait est toujours appelé *praeteritum perfectum*, on ne saurait tirer des analyses de Varron un système aspectuel *stricto sensu* dans lequel cette forme serait en opposition structurale avec le présent de l'*infectum*.

### 3. Le verbe latin vu par Priscien : timide retour du temps interne

Hormis Varron, toute la tradition grammaticale latine se désintéresse nettement de l'opposition des thèmes pour se centrer sur la pluralité des passés et sur leur complémentarité.

- Les temps sont naturellement (*naturaliter*) au nombre de trois ;

Tempora **uerborum** quot sunt ? Tria, praesens ut lego, praeteritum ut legi, futurum ut legam (Victorinus)

« Les temps du verbe, combien sont-ils ? Trois, le présent comme je lis, le passé comme j'ai lu et le futur comme je lirai »

- Mais il y a trois passés.

Pourquoi ? Parce que c'est l'époque la mieux connue (le présent est fuyant et le futur incertain), donc c'est sur elle qu'on peut apporter le plus de précisions :

Unde iure praeteritum in tres differentias [disinctiones] partimus : nihil enim certius, ut dictum est, ad notitiam nostram potest uenire quam gesta per diuersum temporis spatium praeteriti (Priscien, *G.L.* II, 405, 25-26)

« De là vient à bon droit que nous divisions le passé en trois formes différentes : rien en effet de plus assuré ne peut, comme on l'a dit, venir à notre connaissance que les faits qui se sont produits pendant les divers espaces du temps passé. »

Les oppositions sont les suivantes :

- parfait vs plus-que-parfait : opposition quantitative de l'éloignement dans le temps
- parfait vs imparfait : achevé vs inachevé

#### parfait vs plus-que-parfait

Perfectum est ubi compleuimus paulo ante, [...]; plusquamperfectum est res olim completa. (Pompeius)

« Le parfait est [employé] quand nous avons accompli l'action depuis peu, (...) le plus-que-parfait vaut pour une chose accomplie depuis longtemps. »

Vna [distinctio] quae est quasi uetustissima, quam dicimus plusquamperfectum, ut est cucurrerat ; alia proxima, quae est perfecta, ut est cucurrit (Consentius).

« Un terme de l'opposition qui est pour ainsi dire très ancien, que nous appelons le plus-que-parfait, comme l'est 'il avait couru' ; un autre très proche, qui est le parfait, comme 'il a couru' »

Seul Priscien remarque que cette explication ne vaut pas pour le parfait (il ne dit rien sur le plus-que-parfait, décidément l'antériorité n'est pas perçue).

Ergo si quis contempletur uim praeteriti perfecti, non aliam iudicet hoc habere quam apud Graecos illud quod ἄοριστον uocant.

« Donc si quelqu'un observe le sens du parfait, il verra que celui-ci n'en a pas d'autre que celui qu'avait chez les Grecs la forme qu'ils appellent aoriste. »

### **parfait vs imparfait**

imperfectum est quod totum completum non est (Donat)

« l'imparfait est ce qui n'est pas totalement accompli »

praeteritum imperfectum [...] in quo res aliqua coepit geri, necdum tamen est perfecta (Priscien)

« l'imparfait (...) dans lequel une action a été commencée mais n'est cependant pas achevée »

La distinction entre les trois prétérits s'appuie donc sur deux paramètres :

- l'éloignement plus ou moins grand dans le temps pour rendre compte de la différence entre les deux prétérits relevant du thème de *perfectum* (parfait et plus-que-parfait) ;
- la clôture ou non de l'espace de temps représenté par la forme verbale.

Ce qui met donc en jeu d'une part le temps externe, dans sa tripartition en époques et dans sa linéarité (déroulement continu et progressif), d'autre part le temps interne au procès et son bornage.

En revanche la notion de temps relatif est absente : ceci est lié à la conception linéaire du temps (et peut-être aussi à l'influence du grec où le plus-que-parfait n'était pas un antérieur) ; l'antériorité avec repérage intermédiaire n'existe pas dans ces analyses (si bien d'ailleurs que le futur antérieur n'est jamais reconnu et toujours confondu avec un subjonctif parfait dans les *artes grammaticae*, alors qu'il était pourtant très présent chez Varron).

Pourtant on pourrait penser que la notion de procès non encore achevé pour l'imparfait présuppose un point de référence ; mais celui-ci n'est pas explicité et pas conceptualisé. Et on peut même se demander si, en l'absence d'autre repère nettement formalisé, ce n'est pas le présent qui sert de repère. Car Priscien souligne que certaines actions décrites à l'imparfait peuvent encore durer au moment où je parle.

Au niveau du temps externe on note la confusion récurrente entre *time* et *tense*. Ce qui permet à Pompeius de commencer un paragraphe en écrivant : *Tempora sunt tria* et de le conclure par : *Ergo quinque erunt tempora* ». (On a vu aussi l'expression : *tempora uerborum sunt tria*). Confusion dont on peut sourire, mais qui se perpétuera subrepticement, notamment dans la plupart des analyses du présent de l'indicatif.

Enfin, concernant le temps interne, on observe que seul Priscien explicite la notion de temps attaché au déroulement d'un procès, préfigurant peut-être ce que les modistes appelleront le *modus motus* ou le *modus fluxus* ou le *modus fieri*.

Itaque quod accidit ipsis rebus, quas agimus, nomen temporis ipsi imponimus, 'praeteritum imperfectum' tempus nominantes, in quo res aliqua coepit geri necdum tamen est perfecta, 'praeteritum' vero 'perfectum', in quo res perfecta monstratur, 'praeteritum plusquamperfectum', in quo jam pridem res perfecta ostenditur. (G.L. VIII, 406, 1-6)

« C'est pourquoi, pour ce qui arrive aux choses mêmes que nous faisons, nous donnons un nom au temps lui-même, en appelant prétérit imparfait le temps dans lequel une chose

a commencé à être faite, et n'est pas toutefois encore achevée, mais prétérit parfait le temps dans lequel une chose est montrée comme achevée, et prétérit plus que parfait, le temps dans lequel une chose est présentée comme achevée depuis déjà quelque temps. »  
[traduction Bernard Colombat]

Cette notion est aussi appliquée à l'analyse du présent :

Alia autem uerba praesentis praeteritum et futurum sunt, exempli causa, si incipiam uersum aliquem scribere et dicam 'scribo uersum', dum adhuc ad finem eius non peruenerim et cum pars eius iam sit scripta, pars autem scribenda. Ergo praesens tempus hoc solemus dicere quod contineat et coniungat quasi puncto aliquo iuncturam praeteriti temporis et futuri nulla intercisione interueniente, unde Stoici iure hoc tempus 'prasens imperfectum' uocabant. (*G.L.*, X, 51-52)

« Mais tous les autres verbes au présent [*i.e.* autres que le verbe *être*] sont à la fois passé et futur, par exemple dans le cas où je commence à écrire un vers et que je dis 'j'écris un vers', tant que je ne suis pas parvenu à la fin de celui-ci et qu'une partie en a déjà été écrite tandis que l'autre reste à écrire. Donc, nous avons l'habitude de nommer temps présent ce qui contient et conjoint comme en un point une étroite association de temps passé et de temps futur, sans coupure entre eux, ce pourquoi les Stoïciens appelaient à juste titre ce temps le présent inachevé. »

Ce passage établit un lien entre la fluence continue du temps, la représentation du déroulement du procès et son bornage. Le verbe s'oppose ici au nom parce qu'il signifie sur le mode du devenir et du mouvement (d'où la nécessité d'exclure d'abord le verbe *être* qui, lui, est stable et relève donc de la catégorie substantive). Ce n'est pas encore de l'aspect, mais bien une modalité temporelle (*Zeitart*) qui dessine les contours du temps interne au procès.

### **Suggestions bibliographiques :**

- Baratin M., Colombat B. & Holtz L. éds., sous presse. *Actes du colloque international Priscien*, Paris, Institut de Recherche et d'Histoire des Textes.
- Berretoni P. 1989. « An Idol of the School : the aspectual theory of the Stoics », *Rivista di Linguistica* 1 : 33-68.
- Collart et alii 1978. *Varron, grammaire antique et stylistique latine*. Paris : Les Belles Lettres.
- Goldschmidt V. 1969. *Le système stoïcien et l'idée de temps*. Paris : Vrin.
- Mellet S. 1988. « Temporalité et temps verbaux : de Priscien à Sanctius », in Irène Rosier (éd.), *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux Lumières*, Louvain : Peeters, 95-108.
- Mellet S. 1991. « Elaboration progressive d'une catégorie grammaticale », *La Licorne* 19 : 87-97.